



Pour faire connaître vos souhaits et préférences de vie, dialoguez avec votre famille, vos amis, votre médecin traitant ou vos autres prestataires de soins !

Par où commencer ?

Voici quelques questions pouvant vous aider à formuler vos souhaits :

- Quel a été l'un des moments les plus difficiles de votre vie ? Qu'avez-vous appris de cela ?
- Qu'est-ce qui vous apporte de la joie dans votre vie ? Que faites-vous pour vous sentir bien ?
- Quelle serait votre plus grande peur en cas de maladie incurable ?
- Quelles sont vos principales ressources en cas de problèmes de santé ? Que faites-vous pour soulager la douleur ?
- Avec quels prestataires de soins vous sentez-vous à l'aise ? Avec qui souhaitez-vous partager des informations sur votre santé ?
- À qui pouvez-vous faire part de vos peurs et de vos doutes ?
- Avec-vous une personne de confiance à qui déléguer vos affaires financières ?
- Quelle part d'indépendance souhaitez-vous garder vis-à-vis de votre famille ?
- Comment envisagez-vous votre fin de vie ? Comment aimeriez-vous qu'on se souvienne de vous ?
- Voulez-vous être proche de votre famille et de vos amis jusqu'à la fin ? Avez-vous pensé à remplir des directives anticipées sur la fin de vie ?

Vos droits en tant que patient

En tant que patient, vous disposez d'une série de droits, régis par une loi. Ils vous permettent d'obtenir des informations claires et compréhensibles sur votre état de santé et les soins qui vous sont proposés ou dispensés. Ces droits favorisent un dialogue constructif et ouvert, en tenant compte de vos préférences et de vos souhaits. Ils permettent aussi un traitement plus efficace des plaintes relatives aux soins reçus.



Plus d'infos sur mc.be/vos-droits

Des questions ?

Consultez mc.be/vos-souhaits ou choisissez votre moyen de contact sur mc.be/contact



MC. Avec vous pour la vie.

La planification anticipée des soins



Exprimez dès aujourd'hui vos souhaits pour demain !

mc.be/vos-souhaits

Éditeur responsable : Alexandre Verhamme, Chaussée de Haecht, 579/40, 1031 Bruxelles. Avril 2024. Photos : ©AdobeStock ©iStock





Rester acteur de sa vie, en toutes circonstances !

Nous aimons tous pouvoir être acteurs de nos propres choix et décider par nous-mêmes : le repas du soir, le programme télévisé, notre orientation professionnelle... Que ces choix soient plus ou moins difficiles, la liberté de décider par nous-mêmes de ce qui nous convient le mieux est primordiale.

Mais que faire en cas de maladie soudaine, d'accident grave ou d'urgence ? Que faire si vous ne pouvez plus communiquer dans de telles situations ? Quels soins souhaiteriez-vous ? Qui prendrait les décisions pour vous ? Avez-vous pensé à remplir des directives anticipées sur la fin de votre vie ?

Parler sans attendre de vos souhaits avec votre médecin traitant, vos autres prestataires de soins ou votre entourage proche vous permet de rester maître de la situation, même si vous ne pouvez plus vous exprimer. Vos souhaits pourront ainsi être pris en compte le jour où des choix devront s'opérer.

La planification anticipée des soins vous offre la possibilité de discuter de vos valeurs et préférences de vie et d'exprimer ainsi vos priorités en termes de soins. Elle permet dès lors de trouver l'équilibre entre les objectifs liés aux soins que vous devrez recevoir et ceux liés à votre qualité de vie.

Trouver le bon moment

Les moments les plus opportuns pour parler de vos souhaits en matière de soins sont aussi les moments les plus difficiles pour les aborder, surtout si la situation est urgente.

Rien de tel donc qu'un dialogue régulier avec votre entourage et vos prestataires de soins pour identifier par temps calme ce qui est important pour vous et pour définir vos priorités en matière de soins futurs ou de fin de vie. En parler à l'avance permet de trouver les mots justes, mais également de bénéficier du retour de vos interlocuteurs sur la question afin d'appréhender le futur plus sereinement. A tout moment, vous pouvez mettre vos souhaits par écrit dans une déclaration anticipée, en version papier ou électronique.



Un projet qui évolue

La planification anticipée des soins n'est pas une action figée et définitive. Elle se construit et évolue au rythme de votre vie, de vos priorités et de vos souhaits, en collaboration avec ceux qui vous entourent et vos prestataires de soins. Osez en parler dès aujourd'hui pour plus de sérénité !



Plus d'infos sur mc.be/vos-souhaits

